



LOISIRS MUNICIPAUX DE SAINT-ESPRIT ET DE SAINT-ROCH-OUEST SPORT – CULTURE – MUSIQUE – THÉÂTRE – ETC.



Aide financière - Année 20__

***Nous traitons les demandes (cours divers) payés jusqu'à concurrence de 1 000 \$ par année par enfant de moins de 18 ans. Un formulaire par enfant. ***

À INCLURE :

- Reçus avec logo ou estampe d'organisation
(Les cartes d'affaires sont refusées)
- FACTURES DÉTAILLÉES ET BIEN LISIBLES DE CHAQUE COURS.

NON-ADMISSIBLE :

- L'équipement / matériel
- Les taxes
- Frais d'inscription supplémentaires
- Frais d'affiliation
- Sport-études
- Camps
- Cartes-cadeaux
- Frais d'assurances
- Autofinancement

Nom et prénom de l'enfant : _____

Age de l'enfant : _____ Nom (père ou mère) : _____

Adresse : _____ Téléphone : _____

Municipalité : _____

COURS 1 : _____

TOTAL ADMISSIBLE SANS TAXES : _____

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ : _____

COURS 2 : _____

TOTAL ADMISSIBLE SANS TAXES : _____

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ : _____

COURS 3 : _____

TOTAL ADMISSIBLE SANS TAXES : _____

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE L'ACTIVITÉ : _____

Signature du parent : _____ Date : _____

Date de réception de la municipalité : _____

Pour l'obtention de la subvention, vous devez être résident de Saint-Esprit ou de Saint-Roch-Ouest. Une seule demande par année, soit du 1^{er} janvier au jeudi 26 octobre 2023!